RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ DE MAYOTTE

Arrêté 2025-AG-023 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte

Scrutin du mardi 24 juin (9h00 heure de Mayotte) au mercredi 25 juin 2025 (9h00 heure de Mayotte)

Vu *le Code de l'éducation ;*

Vu *le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;*

Vu *le décret n° 2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;*

Vu *les statuts de l'Université de Mayotte approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte en sa séance du 06 juin 2024 ;*

Vu *la délibération du Conseil d'Administration n° 2025-AG-003 du 29 janvier 2025 portant révision des statuts de l'Université de Mayotte ;*

Vu *l'arrêté n° 2025-AG-020 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique de l'Université de Mayotte ;*

Vu *l'ensemble des candidatures déposées dans le cadre du scrutin ;*

Le Président de l'Université de Mayotte

Arrête

Article 1er : Listes de candidatures recevables

Dans le cadre des élections susvisées, des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Mayotte, sont déclarées recevables les candidatures suivantes :

Université de Mayotte
8 rue de l'Université - B.P. 53, 97660 Dembéni
Tél. : +262 (0)2 69 61 07 62

- **Collège A. Professeurs des universités et assimilés**

Liste	**Ambitions pour l'enseignement supérieur à Mayotte**
Candidats	1. SUCRE Elliott 2. CHIROUTER Edwige 3. EGEA Vincent

- **Collège B. Autres enseignants chercheurs et personnels assimilés**

Liste	**Formation'SUP**
Candidats	1. TCHONANG YOUKAP Patrick 2. URIBE Laura 3. BUNDU MALELA Buata

- **Collège C. Autres personnels enseignants et autres personnels rattachés à l'établissement pour leurs activités de recherche ne relevant pas des catégories précédentes**

Liste	**PARTAGER-AGIR-INNOVER !**
Candidats	1. BOURREL Christian 2. RAHMOUN Farah

Liste	**Unité et Transparence**
Candidats	1. WALTER Raymond 2. TESSON Marine

- **Collège BIATSS. Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé**

Liste	**Partager, Agir, Innover**
Candidats	1. HAMADI Zaïnaba 2. BRAHIMA Arfachad-Aboubacar

- **Collège Usagers – Secteur Disciplines, Juridiques, Economiques et de Gestion (DJEG)**

Liste	**Emergence étudiante**
Candidats	1. ATTOUMANI Anzaïr 2. SALIM Mouna 3. KAAMBI Mistoihi 4. OUSSENI Samaouia

Université de Mayotte
8 rue de l'Université - B.P. 53, 97660 Dembéni
Tél. : +262 (0)2 69 61 07 62

Liste	**Niya moja oudza loulou : « Ensemble pour agir »**
Candidats	1. FILA Djamel 2. ATTIKI Fatima 3. ZAIDOU Ibrahim 4. SALIM Jacqueline

Article 2 : Publicité et exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Université de Mayotte. Le présent arrêté sera également publié au recueil des Actes Administratifs de l'Université de Mayotte et sur l'intranet de l'établissement.

Fait à Dembéni, le 06 juin 2025

Le Président de l'Université de Mayotte

UNIVERSITÉ DE MAYOTTE — UNIVERSITÉ DE MAYOTTE — Le Président — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Abal-Kassim CHEIK AHAMED